

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA.

• **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard CHENOZ représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Christophe LOPEZ - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Guy PONTOUS - Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Gilles PAGLIUCA - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille FOURNERON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL - Jocelyn ZEITOUN représenté par Samia GHALI - Karim ZERIBI représenté par Eugène CASELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 007-1855/10/CC

■ Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013 - Subventions Globales FEDER, FSE et FSE PLIE gérées par MPM - Approbation des autorisations de programme DGSMIE 10/4384/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes les Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FEDER de 10 674 991 euros, dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

De plus, en complément de l'enveloppe FEDER, Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a alloué, le 26 février 2010, à MPM une deuxième enveloppe de crédits FSE de 1 035 000

euros dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique sur le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »

C'est à ce titre que des porteurs de projet vont déposer au cours de l'année 2010 des dossiers de demande de subvention qui seront instruits et en cas d'avis favorable, les aides seront attribuées en Conseil de Communauté.

Par ailleurs, MPM a été désignée organisme intermédiaire et de ce fait gestionnaire d'une enveloppe de crédits européens (FSE) pour la mise en œuvre des PLIE sur son territoire en 2010. Cet appel à projet qui émerge à l'axe 3 – sous mesure 3.1.2 du Programme Compétitivité Régionale et Emploi vise à « renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations ». Une enveloppe de crédits FE de 1 737 854 euros dont 60 825 euros au titre de l'assistance technique a été attribuée le 18 décembre 2009.

Afin de permettre l'attribution des aides au titre de l'année 2010, il est nécessaire de créer les opérations et d'affecter les Autorisations de Programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- Le courrier de Monsieur le préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution des subventions FEDER à ces futurs porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils présenteront ;
- Que ces opérations s'inscriront dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représenteront un enjeu considérable pour la communauté non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui seront issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création des opérations suivantes :

« Projet/1028 : Subvention Globale FEDER Axe 4.1 « Quartiers sensibles » et l'affectation de l'autorisation de programme à l'opération d'un montant de 9 162 852 euros.

AP 2010 : 9 162 852 euros CP 2010 : 100 000 euros CP 2011 : 2 265 713 euros

« Projet/1404 : Subvention Globale FSE Axe 4.1 « Quartiers sensibles » et l'affectation de l'autorisation de programme à l'opération d'un montant de 1 000 000 euros.

AP 2010 : 1 000 000 euros CP 2010 : 263 507 euros CP 2011 : 245 497,67 euros

« Projet/1405 : Subvention Globale FSE PLIE 2010 et l'affectation de l'autorisation de programme à l'opération d'un montant de 1 677 029 euros.

AP 2010 : 1 677 029 euros CP 2010 : 838 514,50 euros CP 2011 : 838 514,50 euros

Article 2:

Les crédits correspondants, pour les opérations Projet/1028 et Projet 1404, sont inscrits au budget 2010 de la Communauté Urbaine - Sous Politique : B340 - Nature 2041 pour les « Subventions d'équipement versées aux organismes publics » - Nature 2042 pour les « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé »

Pour l'opération Projet /1405, les crédits correspondants sont inscrits au budget 2010 de la Communauté Urbaine - Sous Politique : E110 - Nature 2041, pour les « Subventions d'équipement versées aux organismes publics » et nature 2042 pour les « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé »

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2010 de la Communauté Urbaine - Sous politique B340 – Nature budgétaire 1327 pour les « Subventions d'équipement transférables _ Budget communautaire et fonds européens » - Sous politique E110 – Nature budgétaire 1327 pour les « Subventions d'équipement transférables-Budget communautaire et fonds européens »

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI